

La lettre d'information du
Plan d'Action Prévention Énergie

ENERGIE NEWS

**Spéciale
CORONAVIRUS**

Des aides financières pour les ménages

Vous l'avez peut-être entendu, le Gouvernement wallon a décidé différentes mesures pour soulager financièrement les ménages:

Une aide de 100 euros est octroyée pour les ménages équipés d'un compteur à budget en électricité (70 000 ménages) et 75 euros pour les ménages équipés d'un compteur à budget en gaz (32 000 ménages).

Interdiction de toute suspension de fourniture d'eau et de limitation de débit pour une durée de 60 jours à partir du 1er avril 2020, et ce afin de soutenir les citoyens en difficulté de paiement.

Renforcement des aides octroyées par les CPAS aux personnes en situation de précarité avec une dotation supplémentaire exceptionnelle de 500 000 euros au Fonds Social de l'Eau.

Intervention forfaitaire et unique de 40€ sur la facture d'eau pour les citoyens au chômage temporaire (total ou partiel). Cette mesure correspond à un mois et demi de consommation d'eau pour un ménage moyen.

Concernant cette dernière mesure, et si le distributeur est la SWDE, il faut remplir le formulaire suivant <https://www.swde.be/fr/formulaire-covid19>

Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons plus d'informations pratiques pour les autres mesures.

N'hésitez pas à nous contacter.

Le PAPE

Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie.

Pour quoi?

Améliorer la maîtrise des consommations énergétiques afin de réduire les factures.

Comment?

Un suivi personnalisé du ménage comprenant : une visite du domicile, une analyse des comportements et du logement, des conseils individualisés...

Des séances collectives d'information et de sensibilisation.

Pour qui ?

Pour des ménages en situation de précarité énergétique.

Par exemple: des bénéficiaires des aides sociales énergies, des bénéficiaires ILA, des personnes en médiation de dettes...



Conseillers en économie d'énergie
info@gaslux.be
063/60.20.86

